



Recours pour refus d'indemnisation apres une demission

Par **sophie**, le **12/12/2009** à **16:19**

Bonjour,

jusqu'au 13 avril 2009 je travaillais sur St tropez(cdi) apres le licenciement de mon conjoint, je me suis retrouvée a la rue, j'ai demandé à mon employeur de me muter dans un des sites a marseille mais il n'a jamais fais la demande de mutation, il aussi refusé de faire une rupture conventionnelle.

Donc j'ai du demissionner et pour le pole emploi ce n'est pas un motif legitime de demission, apres 4 mois j'ai refait une nouvelle demande mais pour le pole emploi je n'ai pas montré de reelle preuve de reclassement, or j'ai participé aux differents ateliers ANPE, j'ai fais la formation de 3 mois à la demande de pole emploi, tout en continuant a rechercher un travail

Que dois je faire et Quels recours?

Merci de m'aider, cordialement.

Par **jeetendra**, le **12/12/2009** à **20:47**

Bonsoir, il ne vous reste qu'à faire un recours auprès de la [fluo]Commission Paritaire de votre Pole Emploi/[fluo], n'oubliez pas à l'appui de votre courrier recommandé avec accusé de réception d'apporter les preuves de vos recherches effectives d'emploi, l'attestation de la formation suivie, etc. Courage à vous, bonne soirée.